

Des jeunes touchés par la pauvreté mais des salaires plus élevés qu'en métropole

En 2010, la moitié des jeunes Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à 1 030 euros par mois. Leur taux de pauvreté est de 45 %, soit 2,5 fois plus qu'en France métropolitaine.

Les jeunes qui ont les niveaux de vie les plus élevés n'ont pas d'enfant et disposent de leur propre logement. Ils sont plus souvent en emploi que les autres jeunes et vivent essentiellement de revenus salariaux. À l'inverse, les jeunes parents indépendants vivent avec de faibles moyens, particulièrement les mères de famille monoparentale. Leurs ressources sont au trois quarts composées de minima sociaux et de prestations sociales.

Un jeune sur quatre reçoit une aide financière de son entourage et quatre jeunes sur dix sont aidés dans leur vie quotidienne par leurs proches, souvent sous forme de garde d'enfant.

Les jeunes en emploi s'en sortent le mieux. Un quart d'entre eux travaillent dans la fonction publique, ce qui leur procure une meilleure rémunération qu'en France métropolitaine. Dans le secteur privé, les jeunes Réunionnais ont des salaires moyens proches de ceux de province.

Les jeunes femmes réunionnaises, plus souvent cadres et fonctionnaires, ont des salaires supérieurs aux jeunes hommes, ce qui n'est pas le cas en métropole.

Ludovic Besson, Michel Brassat, Édouard Fabre (Insee)

La moitié des jeunes Réunionnais âgés de 16 à 29 ans ont un niveau de vie inférieur à 1 030 euros par mois et par unité de consommation (*figure 1*). C'est à peine moins que l'ensemble de la population réunionnaise dont le niveau de vie médian (*définitions*) est de 1 070 euros mensuels. Toutefois, un jeune Réunionnais a 2,5 fois plus de risque de vivre sous le seuil de

pauvreté (*définitions*) qu'un Métropolitain du même âge. Ainsi en 2010, 72 800 jeunes vivent sous le seuil de pauvreté (935 euros par mois), soit 45 % des jeunes Réunionnais contre 17 % en métropole. Un quart des jeunes ont des ressources particulièrement faibles et vivent avec moins de 710 euros par mois et par unité de consommation (*définitions*).

Les jeunes augmentent leur niveau de vie lorsqu'ils sont indépendants

Les jeunes qui ne vivent plus chez leurs parents ont un niveau de vie supérieur à ceux qui y vivent encore (1 120 euros par mois et par unité de consommation contre 1 000 euros). À l'inverse, en France métropolitaine, le niveau de vie des jeunes ne

1 Les jeunes seuls ou en couple sans enfant ont un niveau de vie supérieur

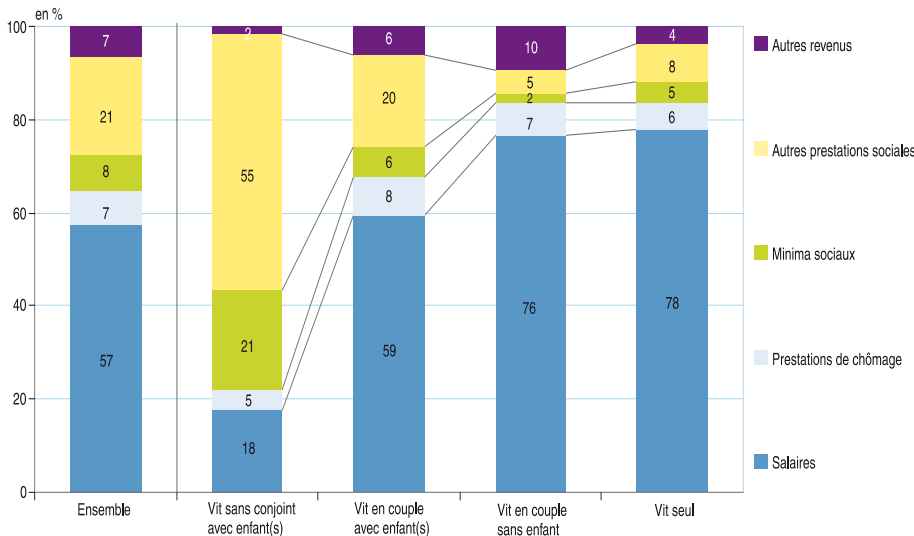
Taux de pauvreté et niveau de vie médian par mois selon le mode de vie des jeunes en 2010

	La Réunion		France métropolitaine	
	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie mensuel médian (en euros par UC)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie mensuel médian (en euros par UC)
Domicile parental	46,5	1 000	17,0	1 510
Vit avec ses deux parents	39,3	1 130	13,2	1 620
Vit avec un seul parent	61,1	810	27,8	1 210
Domicile personnel	41,2	1 120	17,0	1 490
Avec enfant(s) dont :	53,1	900	20,8	1 350
Vit en couple	44,8	1 040	16,0	1 410
Vit sans conjoint	76,1	790	57,2	880
Sans enfant dont :	16,0	1 570	13,9	1 580
Vit en couple	14,0	1 680	8,2	1 790
Vit seul	21,6	1 350	23,4	1 300
Autres situations	47,3	950	29,0	1 360
Ensemble	44,7	1 030	17,3	1 490

Note : les données métropolitaines ont été recalculées hors revenus financiers pour être comparées à celles de La Réunion.
Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en 2010.

2 Les salaires représentent 78 % des ressources des jeunes qui vivent seuls

Répartition des ressources des jeunes qui ont quitté le domicile parental selon le type de revenus et le mode de vie en 2010 à La Réunion



Lecture : dans les ménages dont au moins l'un des membres est âgé de 16 à 29 ans et disposant de son propre domicile, les salaires représentent 57 % du niveau de vie. Dans les familles monoparentales dirigées par une personne âgée entre 16 et 29 ans, les minima sociaux et les autres prestations sociales représentent 76 % de leur niveau de vie (21 % + 55 %).
Champ : jeunes de 16 à 29 ans ayant leur propre domicile à La Réunion.
Source : Insee, enquête Emploi DOM 2011, situation au 2^e trimestre.

s'améliore pas quand ils quittent le domicile parental.

Les jeunes qui vivent seuls ou en couple sans enfant ont des niveaux de vie élevés (1 570 euros mensuels par unité de consommation), ce qui facilite leur indépendance. En particulier, les jeunes qui vivent en couple sans enfant ont le niveau de vie le plus élevé (1 680 euros par mois par unité de consommation). Ils bénéficient de revenus salariaux importants qui représentent les trois quarts de leurs ressources financières (figure 2). Ainsi 86 % des couples sans enfant comptent au moins une personne en emploi et 53 % ont les deux conjoints qui travaillent. C'est toutefois moins qu'en France métropolitaine où les deux conjoints travaillent dans 70 % des couples, leur assurant un niveau de vie plus élevé.

Les jeunes qui vivent seuls ont un niveau de vie médian plus élevé qu'en métropole

Les jeunes qui vivent seuls ont un niveau de vie médian de 1 350 euros par mois, plus élevé qu'en France métropolitaine (1 300 euros). Ils sont plus souvent en emploi que l'ensemble des jeunes de l'île (50 % contre 29 %). Ils ont aussi un bon niveau de formation, la moitié étant diplômés du supérieur. Par ailleurs, un tiers travaillent dans la

fonction publique où les salaires sont plus élevés qu'en métropole.

Mais le niveau de vie des jeunes Réunionnais ne s'élève pas systématiquement lorsqu'ils deviennent indépendants. Les jeunes parents ont un niveau de vie plus faible (900 euros), leur situation familiale les incitant à quitter le domicile parental malgré des revenus modestes. Seulement 36 % d'entre eux ont un emploi. Les jeunes en couple avec enfant(s) qui ont pris leur autonomie ont un niveau de vie plus faible que les jeunes qui sont restés chez leurs parents (1 040 euros contre 1 130 euros). En effet,

3 Hormis les ouvriers, les jeunes gagnent plus à La Réunion

Salaires moyens nets par mois en équivalent temps plein en 2011

	La Réunion (en euros)	Province (en euros)	Écart La Réunion/Province (en %)
Secteur public	2 070	1 470	40,8
Secteur privé dont :	1 470	1 510	-2,6
Cadres	2 520	2 350	7,2
Professions intermédiaires	1 780	1 740	2,3
Employés	1 380	1 340	3,0
Ouvriers qualifiés	1 410	1 500	-6,0
Ouvriers non-qualifiés	1 240	1 330	-6,8
Ensemble	1 580	1 500	5,3

Champ : Salariés en équivalent temps plein du privé et du public.
Source : Insee, DADS fichier postes 2011.

lorsqu'ils vivent chez leurs parents, 20 % ont déjà un emploi et contribuent aux ressources de la famille.

Les jeunes mères de famille monoparentale sont les plus pauvres, avec un revenu médian de 790 euros par mois et par unité de consommation. Trois sur quatre vivent sous le seuil de pauvreté. Elles sont peu insérées sur le marché du travail (80 % n'ont pas d'emploi) et leurs ressources sont essentiellement composées de minima sociaux et prestations sociales (76 %).

L'emploi préserve de la pauvreté

Avoir un emploi est le meilleur moyen de s'éloigner de la pauvreté. Parmi les jeunes qui ont leur propre domicile, 90 % de ceux qui n'ont pas d'emploi sont en situation de pauvreté. Leur niveau de vie médian est de 660 euros par mois, soit 30 % de moins que le seuil de pauvreté. Ainsi, quand un jeune ne dispose que de ressources issues de prestations sociales et de chômage, il est la plupart du temps en situation de pauvreté.

À l'opposé, 27 % des jeunes en emploi vivent sous le seuil de pauvreté. Cette proportion reste élevée et s'explique essentiellement par la taille des familles. Parmi les jeunes en emploi, ceux qui ont des enfants sont les plus touchés par la pauvreté (35 %). Les jeunes qui ont un emploi et qui n'ont pas d'enfant sont les plus préservés avec un taux de pauvreté de 14 %.

Des salaires plus élevés qu'en métropole

En 2011, 48 100 jeunes occupent un emploi et perçoivent un salaire net moyen de 1 580 euros par mois (figure 3). Il est supérieur de

5 % à celui d'un jeune du même âge résidant en province. Les jeunes Réunionnais travaillent plus souvent dans la fonction publique (24 % contre 16 %), la plupart bénéficiant de la sur-rémunération en vigueur en outre-mer. La fonction publique d'État emploie la moitié de ces jeunes, la fonction publique territoriale 40 % et 8 % exercent dans la fonction publique hospitalière.

Un jeune qui travaille dans la fonction publique gagne en moyenne 2 070 euros nets par mois contre 1 470 euros pour un jeune de province, soit 41 % de plus. C'est dans la fonction publique d'État et hospitalière que les jeunes ont les rémunérations moyennes les plus élevées. Ils y occupent plus souvent des postes de cadre A ou B, alors que la fonction publique territoriale emploie plus de jeunes sur des postes de catégorie C ou en contrat aidé. En moyenne, un jeune Réunionnais gagne 2 320 euros par mois dans la fonction publique d'État, 2 300 euros dans la fonction publique hospitalière et 1 490 euros dans la fonction publique territoriale.

Moins de cadres et plus d'ouvriers à La Réunion

Dans le secteur privé, le salaire net moyen des jeunes (1 470 euros par mois) est plus faible qu'en province de près de 3 %. Cet écart s'explique en partie par une plus faible part de cadres (5 % contre 11 % en métropole). De plus, le salaire des ouvriers est plus faible à La Réunion : 1 340 euros par mois contre 1 440 euros en province. Le nombre de jeunes sans diplôme est important à La Réunion (38 500), ce qui tire les salaires des ouvriers vers le bas. Les salaires sont plus élevés à La Réunion dans les autres catégories socioprofessionnelles. En particulier, les cadres touchent en moyenne 7 % de plus qu'en province, soit 2 520 euros par mois. Les jeunes occupant un emploi de professions intermédiaires ont une rémunération nette de 1 780 euros par mois contre 1 740 euros en province. Enfin, les employés sont également mieux payés avec 1 380 euros par mois, soit 3 % de plus qu'en province.

Le salaire moyen des jeunes femmes est plus élevé que celui des hommes. Avec un meilleur niveau de formation, elles occupent plus souvent des postes à rémunération élevée. Elles sont plus souvent cadres (7 % contre 4 % des hommes) ou en profession intermédiaire (32 % contre 21 %). L'écart

est plus fort dans la fonction publique où les femmes gagnent 100 euros de plus que les hommes. Celles-ci sont majoritaires dans l'éducation nationale, avec des postes d'enseignants de catégorie A plus rémunérateurs. Dans le privé, leur salaire moyen est équivalent à celui des jeunes hommes. En France métropolitaine, quel que soit le secteur, privé ou public, les jeunes hommes sont en moyenne mieux rémunérés que les jeunes femmes.

Un jeune sur quatre reçoit des aides financières

Un jeune sur quatre est aidé financièrement par son entourage, principalement par les parents qui apportent 80 % du montant des aides (figure 4). Pour ceux qui en perçoivent, elles s'élèvent en moyenne à 1 100 euros par an.

Ceux qui vivent chez leurs parents sont les plus souvent aidés (32 %), en particulier les étudiants (41 %). Lorsqu'ils vivent chez leurs parents, le montant de l'aide est moins important : 900 euros par an en moyenne.

Qu'ils vivent ou non chez leurs parents, un tiers des jeunes à la recherche d'un emploi reçoivent aussi une aide, d'un montant moyen de 700 euros par an. Lorsqu'ils travaillent, 16 % des jeunes perçoivent encore une aide financière de leur entourage.

Les jeunes sont deux fois plus nombreux à recevoir des aides financières qu'à en donner. Un jeune sur dix soutient son entourage, le plus souvent ses parents (50 % des aides) et ses frères et sœurs (18 %). En particulier, parmi les jeunes en emploi qui

vivent chez leurs parents, un sur cinq participe au budget familial. La fréquence de l'aide augmente avec les ressources.

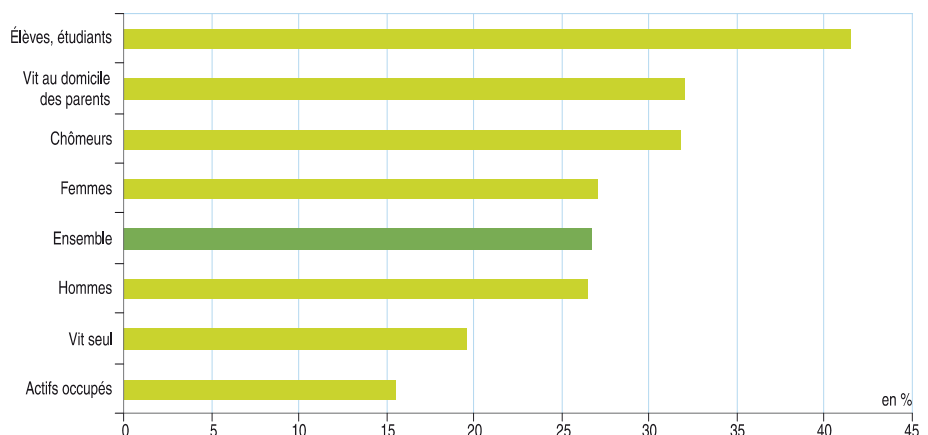
Près d'un jeune sur deux bénéficie d'une aide familiale sous forme de garde d'enfant

Quatre jeunes sur dix sont aidés dans leur vie quotidienne sous forme de garde d'enfants, de prise en charge des tâches administratives, ménagères ou de soins personnels. Ainsi, la moitié des jeunes parents bénéficient d'une aide de leur entourage pour la garde de leurs enfants. Un quart des jeunes reçoivent une aide pour les tâches administratives, par exemple pour remplir des formulaires. Ce sont les hommes qui en bénéficient le plus, 30 % contre 21 % des femmes, même après avoir quitté le domicile parental. Quant aux aides reçues pour les tâches ménagères (17 % des jeunes), elles se raréfient avec l'âge quel que soit le sexe du bénéficiaire ou son domicile. Les jeunes âgés de 18 et 19 ans sont 24 % à recevoir de l'aide aux tâches ménagères contre 14 % des 24 à 29 ans.

Les jeunes aident également en retour leur entourage, les femmes apportant plus souvent leur aide. Un tiers d'entre elles gardent régulièrement les enfants de leur entourage contre 20 % des jeunes hommes. Elles participent également plus aux tâches administratives (35 % des femmes contre 19 % des hommes). Parmi les jeunes femmes qui vivent chez leurs parents, une sur cinq apporte des soins personnels à son entourage, comme une aide à la toilette ou à l'habillement. ■

4 41 % des jeunes élèves ou étudiants perçoivent une aide financière

Part des jeunes de 16 à 29 ans percevant des aides financières de leur entourage à La Réunion en 2010



Source : Insee, Ined, enquête Migrations, famille, vieillissement 2010.

Définitions

Le **niveau de vie** correspond à l'ensemble des ressources du ménage par unité de consommation, de façon à pouvoir comparer les revenus d'individus vivant dans des ménages de composition différente. Les ressources du ménage prennent en compte l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des prestations sociales et paiement des impôts directs. Il correspond ainsi au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.

Le **niveau de vie médian** partage la population en deux, la moitié des personnes ayant un niveau de vie supérieur, l'autre moitié un niveau de vie inférieur.

Les **unités de consommation (UC)** sont calculées de façon à tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. Ainsi, le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes âgées de 14 ans ou plus pour 0,5 UC, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Cette pondération est celle utilisée couramment par l'Insee ou l'OCDE.

Le **seuil de pauvreté** est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2010, hors revenus financiers, celui-ci s'élève à 935 euros par mois.

Le **salaire net** de tout prélèvement à la source est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,4 (0,5 x 0,8) en EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Sources

L'**enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** à La Réunion consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi réalisée au 2^e trimestre avec les fichiers fiscaux de la DGFIP et les données sur les prestations sociales pour l'année 2010. Elle ne prend donc pas en compte les revenus du patrimoine exonérés d'impôts ou soumis au prélèvement libératoire. De ce fait elle minimise la mesure des inégalités, les revenus du patrimoine étant en général d'autant plus élevés que les revenus d'activité de la personne sont importants.

L'**enquête Migrations, famille, vieillissement (MFV)** a été réalisée en 2009-2010 dans les quatre DOM historiques, avec pour objectif de mesurer les mutations sociodémographiques en cours et leurs incidences sur l'avenir. Trois thèmes d'étude ont été privilégiés :

- les évolutions de la vie familiale,
- les enjeux et conséquences des migrations,
- les effets du vieillissement sur les solidarités intergénérationnelles.

Dans cette étude, l'enquête MFV permet de déterminer dans cette étude les aides (financières ou autres) reçues ou données par les jeunes Réunionnais.

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux **Déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés du secteur agricole. La région parisienne est atypique par la composition de ses emplois : 30 % des salariés du privé sont cadres. C'est deux fois plus qu'ailleurs en métropole (14 % de cadres en moyenne). Le salaire moyen en Île-de-France est donc largement supérieur au reste de la France. Pour effectuer des comparaisons de salaires entre régions, l'étude se réfère à la province, excluant la région parisienne.

Pour en savoir plus

- Patenotte T., Actif N., « **Les niveaux de vie en 2010 - Malgré la crise, les revenus ont continué d'augmenter** », *Insee Partenaires* n° 23, 2013.
- Patenotte T., Fabre E., « **Les salaires dans les entreprises à La Réunion en 2010 - Des salaires supérieurs à la province sauf pour les ouvriers non-qualifiés** », *Insee Partenaires* n° 28, 2013.
- Abdouni S., Breton D., Condon S., Marie C.-V., Temporal F., « **Migrations, famille et vieillissement - Des défis pour La Réunion de demain** », *Insee Partenaires* n° 12 ; 2011.